



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022
2023

Genève, le 28 mars 2024

SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
2. MESSAGE DE LA DIRECTION.....	3
3. COMITÉ IFC.....	4
4. ORGANIGRAMME IFC	4
5. RÔLE DE L'IFC À GENÈVE ET EN SUISSE	5
6. COMMUNICATION ET IMAGE DE L'IFC.....	5
7. DÉVELOPPEMENT DE L'IFC DURANT LA PÉRIODE	7
8. PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS.....	8
9. ETAT DES EFFECTIFS EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE.....	10
10. RÉSULTATS DES EXAMENS DES FORMATIONS MAÇONS ET CVC	14
11. CERTIFICAT DE CHEF D'ÉQUIPE.....	15
12. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES FORMATIONS DISPENSÉES	16
13. SITUATION PRÉVISIONNELLE 2023-24	16
14. COURS DE FRANÇAIS, DISPENSÉS PAR DÉLÉGATION À L'UOG	17
15. SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL.....	18
16. REMERCIEMENTS.....	19
17. FICHES DE FORMATION.....	21
17.1 AFP AIDE-MAÇON / AIDE-MAÇONNE	21
17.2 AFP ASSISTANT CONSTRUCTEUR DE ROUTES / ASSISTANTE CONSTRUCTRICE DE ROUTES.....	22
17.3 CFC MAÇON / MAÇONNE	23
17.4 CFC CONSTRUCTEUR / CONSTRUCTRICE DE ROUTES.....	24
17.5 CFC DE MAÇON / MAÇONNE OU CFC DE CONSTRUCTEUR / CONSTRUCTRICE DE ROUTES (Articles 32)	25
17.6 CERTIFICAT CHEF / CHEFFE D'ÉQUIPE DU BÂTIMENT ET DU GÉNIE CIVIL.....	26
17.7 INSTRUIRE SON PERSONNEL AUX RÈGLES DE L'ELINGAGE.....	28
17.8 MACHINISTE M1SO-E.....	29
17.9 MACHINISTE M1 K-BMF	30
17.10 MACHINISTE PASSERELLE M1 K-BMF	31
17.11 MACHINISTE M2 À M7 K-BMF	32
17.12 GRUTIER	33
17.13 SCIE SUR TABLE	34
17.14 FORMATIONS MODULAIRES.....	34
17.15 FORMATION OPERATEUR PEMP IPA.....	35

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT



2022-2023, une période particulièrement riche dans la continuité et le développement des activités de l'IFC au service de la formation professionnelle. Cela a été rendu possible, notamment, grâce à un engagement sans faille de la part de l'ensemble des collaborateurs de l'IFC et de toutes les personnes œuvrant pour la formation au quotidien. La raison première de l'IFC est, et demeurera, son investissement pour la formation, et ainsi, la poursuite de son objectif de valorisation de nos métiers.

Durant cette période, divers projets ont été initiés et continuent à ce jour. Ils ont comme axe privilégié la communication dirigée vers nos jeunes. Ces beaux projets visent à démontrer tout le potentiel de la construction, tant au niveau individuel que collectif, et surtout d'un avenir possible dans nos métiers. Le futur de l'IFC doit désormais avoir comme visée commune et prioritaire, le développement d'une future grande école de la construction sur le canton de Genève.

La formation reste l'avenir de nos métiers et celui de vos entreprises.

David Richard

2. MESSAGE DE LA DIRECTION

L'année 2022-2023 a été une année de défis. Il aura été primordial de maintenir et promouvoir la formation Article 32 notamment pour la branche du Génie Civil. À cet effet, nous nous plions à relever l'engagement de M. John Premand dédié principalement à ce pôle.

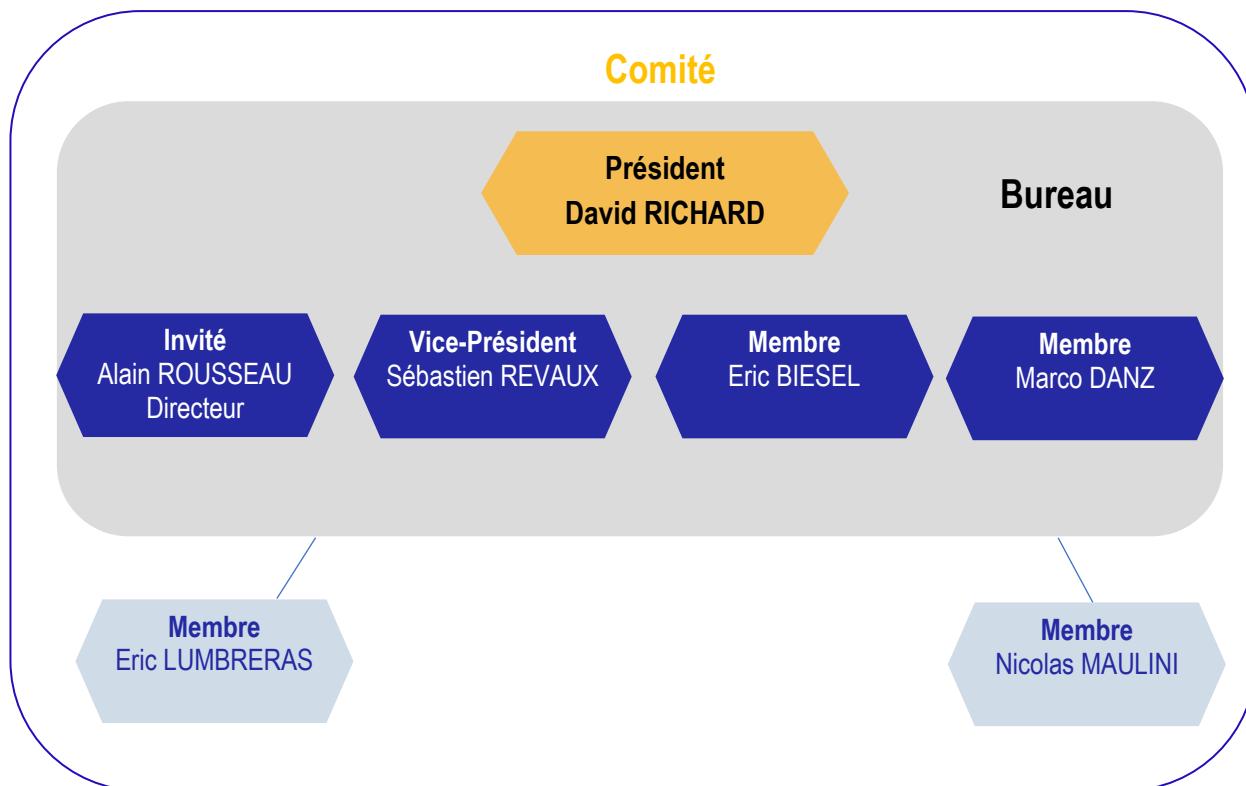
L'Institut de Formation de la Construction est également très engagé dans la formation continue de ses formateurs afin de se conformer toujours au plus près des usages et des réalités du monde professionnel. Une priorité est ainsi donnée au recrutement de formateurs issus du terrain, ayant une forte expérience professionnelle de la branche enseignée.

Enfin, l'IFC, en complément de vouloir intégrer au maximum les évolutions technologiques dans ses parcours de formation, sera tout prochainement en capacité de mettre à disposition une plateforme E-learning pour la formation machiniste.

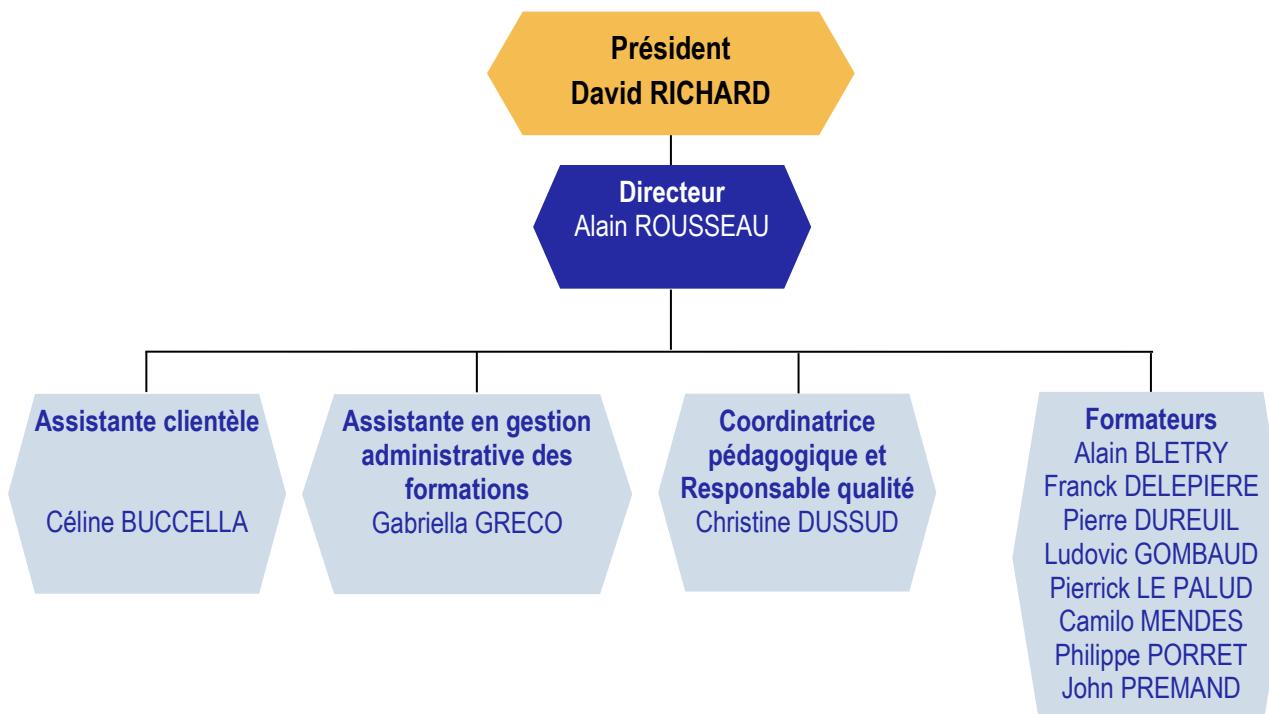


Alain Rousseau

3. COMITÉ IFC



4. ORGANIGRAMME IFC



5. RÔLE DE L'IFC À GENÈVE ET EN SUISSE

L'IFC est désormais parfaitement intégré à la Romandie et plusieurs travaux se font en commun, au bénéfice de tous. Il en est ainsi de :

- L'encouragement des échanges régionaux
- La réalisation de manuels de formation homogènes pour les formations machinistes K-BMF
- La participation active aux différentes commissions
- La communication vis-à-vis des entreprises
- La mise en place de directives communes.

L'IFC s'implique toujours activement dans les différents projets de la SSE Centrale tels que :

- Les différentes consultations liées à la mise en œuvre des nouvelles Ordonnances de formation
- La mise en application des directives du *Masterplan 2030* qui redéfinit le contour de toutes les formations qualifiantes dans le domaine de la construction
- Les révisions des plans de formation qui sont en cours de finalisation au niveau fédéral
- La stratégie de communication, marketing et publicité des métiers du secteur principal de la construction.

En outre, l'IFC dispense, pour le canton de Genève et sur délégation de l'Etat, les formations pratiques et qualifiantes qu'il s'agisse des cours interentreprises AFP et CFC maçon-ne ou encore des formations pour adultes, voies article 32. Il participe, par ailleurs, à la surveillance de l'apprentissage et organise les examens pour les filières AFP et CFC maçon-ne.

Également actif dans les formations de perfectionnement, tels que les permis de machiniste sur machines de chantier, l'IFC collabore avec les centres de formations romands pour assurer la pérennité desdits permis dans toute la Suisse.

Enfin et surtout, l'IFC poursuit inlassablement sa mission première de soutenir la formation professionnelle au sein des entreprises dans l'objectif de pouvoir relever les défis de demain.

6. COMMUNICATION ET IMAGE DE L'IFC

Durant l'exercice sous revue, l'IFC a maintenu, voire intensifié ses campagnes de communication afin de valoriser ses activités et son image. Lesdites campagnes se sont inscrites dans un processus de révision de l'image institutionnelle. Elles se sont traduites par une présence de l'Institution tant sur les réseaux sociaux que lors de plusieurs événements.

Aussi, de multiples actions ont été menées pour accroître la promotion des métiers de la construction auprès des jeunes.

Ainsi par un important travail de communication (articles, vidéos, témoignages, portraits, etc.), l'IFC a alimenté ses réseaux sociaux tels *LinkedIn*, *Instagram* & *Tiktok*, avec des types de contenus adaptés à chacun et aux différents publics, tout en préservant les objectifs fixés et principaux suivants :

- Démontrer la richesse et la technicité de la branche
- Déployer l'attractivité des métiers
- Mettre en lumière les valeurs humaines en action
- Valoriser les apprenants et les formateurs en charge des formations.

La communauté des ambassadeurs créée pour réunir les anciens élèves afin de les fédérer autour du métier et de les engager dans la communication en leur permettant notamment de partager leurs idées, s'est vue élargie. Des rencontres ont eu lieu à intervalles réguliers, rassemblant plusieurs ambassadeurs (chefs d'équipes, maçons, constructeurs de voies de communication) passionnés et animés d'une volonté de valoriser l'apprentissage et leur métier, pour les faire contribuer à une communication positive, que ce soit à travers les réseaux sociaux ou par des actions humaines.

En décembre 2022, l'IFC s'est vu délivrer par SQS (Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management) sa certification, au regard de la dernière norme en vigueur (**EduQua 2021**). EduQua est un label de qualité suisse pour les prestataires de la formation continue. Il favorise auprès des partenaires et de toutes les parties prenantes la transparence, la comparabilité et la performance tant des offres de formation continue que du fonctionnement et de la gestion de l'Institution.

Faits nouveaux et marquants de l'année 2022-2023 :

1. La collaboration avec l'Université de Genève pour la mise en œuvre d'un projet portant sur l'architecture romaine.

L'IFC et le laboratoire d'archéologie de l'Université de Genève ont conjointement organisé une semaine d'échanges et de partages entre 5 étudiants de l'Université de Genève et les 16 apprentis CFC maçons de deuxième année. La réalisation du projet s'est déroulée du **9 au 13 janvier 2023** dans la halle de maçonnerie. L'objectif principal était de permettre aux étudiants de l'UniGe et aux apprentis de l'IFC de construire, en commun, un ouvrage atypique de style romain, axé sur un échange de connaissances et de compétences et de confronter ainsi les techniques anciennes et modernes. Les arches sont toujours exposées dans la halle de maçonnerie.

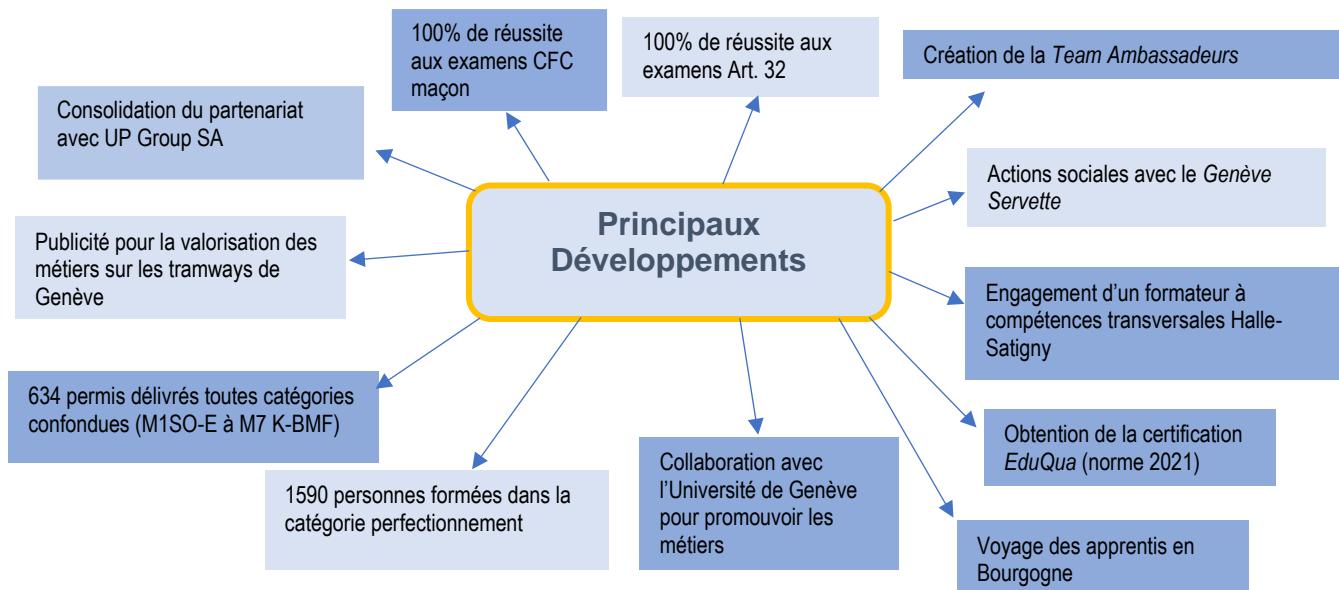
2. L'engagement d'un partenariat avec le Servette Genève (Genève Servette Hockey Club, Servette Football Club & Servette Rugby).

Cette collaboration a permis entre autres, de faire bénéficier aux élèves, dans le cadre de leur parcours de formation, d'accès gratuits à des évènements sportifs tels que matchs de football, rugby ou hockey.

Pour l'IFC, c'est le témoignage de sa reconnaissance et de ses encouragements en faveur des plus méritants. Ces évènements sont également des occasions d'échange et de rencontre des maçons qualifiés, chefs d'équipes et contremaîtres, formés à l'IFC. Des rencontres entre les élèves des académies de **Servette Genève** et nos apprentis ont lieu pour échanger sur des valeurs communes : l'esprit d'équipe, la formation et le respect. Outre les apprentis de tous degrés confondus, sont conviés également les ambassadeurs, les membres de la Commission de la Relève professionnelle et les membres du Comité de l'IFC.

3. L'ouverture de la halle aux partenaires de la formation professionnelle dans le cadre de l'**organisation du séminaire** de l'OPFC, au cours duquel 52 collaborateurs de l'Office pour la Formation Professionnelle et Continue ont pu visiter notre atelier (**9 mai 2023**).

7. DÉVELOPPEMENT DE L'IFC DURANT LA PÉRIODE



Indicateurs 2022-2023 :

Liste des formations	Nb jours mémorisés annuels	Heures réalisées annuelles	Périodes réalisées annuelles	dont hors canton (en périodes)	Participants par session	Effectifs annuels	Périodes/participants annuels
1. FORMATIONS INITIALES							
A32 M1	34	272	340	0	18	18	6120
A32 M2	34	272	340	0	13	13	4420
A32 CVC1	32	256	320	80	5	5	1600
A32 CVC2	32	256	320	80	5	5	1600
CIE CFC maçon 1,2,3	81	648	810	0	41	41	33210
AFP aide-maçon 1 et 2	50	400	500	0	7	7	3500
SOUS-TOTAL FORMATION INITIALE	263	2104	2630	160		89	50450
2. FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT							
Chef d'équipe 1	33	264	330	0	12	12	3960
Calcul et Plans	2	16	20	0	3	6	60
Passerelle	10	80	100	0	6	30	600
Machiniste M1 K-BMF	85	680	850	0	13	220	11050
Examens pratiques M1 K-BMF	33	264	330	0	8	246	2640
Machiniste M1 SO-E	54	432	540	0	7.5	405	4050
Formation pour Jardin Suisse	15	120	150	0	10	31	1500
Machiniste M2 à M7 K-BMF	48	384	480.0	0	8	97	3840
Grutier	12	90	112.5	0	4	16	450
Scie sur Table	3	10.5	13.1	0	7	21	92
Elingage	61	244	305	0	8	494	2440
SOUS-TOTAL FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT	356	2584.5	3230.625	0		1578	30682
TOTAL GENERAL jours / heures / périodes IFC	619	4688.5	5860.6	160		1667	81132

- Ne sont pas inclus les 24 candidats formés au PEMP par UP Group SA.

Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification EDUQUA :

ANNEE	Réel 2020-2021	Réel 2021-2022	Cible 2022-2023	Réel 2022-2023
Périodes totales de formations	72'709	82'420	75'000	81'132
Taux de réussite	78%	81%	75%	80%
Taux d'abandon	11%	10%	15%	13%
Taux de satisfaction Formation initiale	81%	80%	80%	77%
Taux de satisfaction Formation continue	92%	94%	80%	95%
Cours réalisés / planifiés	18	17	19	19
Taux de réussite Perfectionnement	89%	89%	80%	91%
Taux d'abandon Perfectionnement	2%	3%	10%	2%
Nombre de séances de coordination	8	7	6	6
Nombre de participants	944	1'433	1'000	1'667

8. PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS

Durant l'exercice 2022-2023, l'IFC a pu organiser et participer aux évènements de promotion et de valorisation des métiers suivants :

3 Vitrines des Métiers : présentations des métiers de la construction (tout au long de l'année) : forums à destination des jeunes du cycle d'orientation.

Participation à la mise en place de la plateforme Gestage

En vue de préparer l'entrée en apprentissage des candidats, une plateforme genevoise de gestion des stages d'observation a été mise en place par les partenaires de la formation professionnelle.

Le projet « www.gestage.ch » de l'APFP UAPG-CGAS, en collaboration avec l'OPFC, a pour but d'offrir aux entreprises un outil centralisé, simple et agile.

Cet outil constitue une opportunité de recruter les futurs apprentis.

La plateforme a aussi pour objectif de promouvoir l'engagement des entreprises pour la formation professionnelle et de les valoriser.

Le lien ci-contre permet aux entreprises de s'inscrire et de commencer la promotion des stages proposés : <https://www.gestage.ch>.

Septembre 2022

Le 1^{er} septembre 2022 : Point contact

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre les différents partenaires de la formation professionnelle, une rencontre intitulée « Formation initiale, Cours Interentreprises » a eu lieu à la Halle de maçonnerie. Cet évènement s'est adressé à tous les patrons d'entreprises, responsables de la formation et responsables RH ayant des apprentis qui suivent les cours interentreprises.

Au total, 27 personnes ont participé, dont le Conseiller en formation de l'OPFC, le Doyen du CFPC, un enseignant du CFPC et 20 représentants d'entreprises.

Dans ce cadre, une remise à jour du Réseau d'entreprises formatrices a favorisé la constitution d'une liste qui permet à toute entreprise dont le genre d'activité ne permettrait pas de couvrir entièrement le plan de formation AFP ou CFC maçon / constructeur de routes, de constituer des partenariats avec d'autres, tout en continuant à former des apprentis, de participer à la relève professionnelle et de valoriser nos métiers.

Le 22 septembre 2022 : Zoom-métiers (Visite de chantier à destination des candidats à l'apprentissage)
Coordonné conjointement avec l'OFPC, le Zoom s'est déroulé sur un chantier de l'entreprise IMPLENIA SUISSE SA. 11 jeunes, 3 accompagnants de l'OFPC et 2 représentants de l'IFC y ont participé.

Novembre 2022

Du 22 au 27 novembre 2022 : Cité des métiers

L'IFC avait mis à disposition des visiteurs un simulateur de grue et ainsi offert la possibilité de poser une brique sur un mur en construction.

Ces deux pôles d'attrait ont rencontré un franc succès. En effet, l'IFC a comptabilisé 3'000 briques posées et 2 tonnes de mortier utilisées à cette fin.

Janvier 2023

Du 9 au 13 janvier 2023 : Mise en œuvre de la collaboration avec l'UniGe.

Entre février 2023 et juin 2023

1. Consolidation du partenariat avec le groupe Grenats

- 18 février 2023 : Match de Hockey Genève Servette HC - SC Bern
- 27 avril 2023 : Rencontre entre des académiciens U14 et U18 et un apprenti avec la présence des ambassadeurs et présentation de nos métiers au stade de Vessy
- 13 mai 2023 : Match de foot Sion / Servette
- 16 mai 2023 : Action sociale : rencontre des apprentis AFP 1 et des académiciens du Servette HG et FC.

2. Accueil de 3 écoles du cycle à Halle de maçonnerie.

Mars 2023

Le 22 mars 2023 : Recrutement en direct, Espace lounge du Stade de Genève

Dans le principe, le recrutement en direct est ouvert à toute personne intéressée par un apprentissage. Pour les candidats, cela donne la possibilité d'entrer directement en contact avec une entreprise formatrice et de faire valoir son intérêt et sa motivation.

Pour les entreprises, c'est le moyen de rencontrer des candidats en vue d'un engagement et de rappeler les exigences de la formation. Partenaire de cet événement, le Servette FC, club phare de notre canton, a exprimé ainsi son soutien à la formation professionnelle et donné une belle visibilité à cette prestation.

Avril 2023

Du 24 avril au 7 mai 2023 : Campagne de recrutement des apprentis sur les trams des **Transports Publics Genevois**.

Mai 2023

Le 2 mai 2023 : Prêt de la halle de maçonnerie pour le tournage de vidéos dans le cadre du **Festival Transform**.

Juin 2023

Le 20 juin 2023 : Participation de l'IFC au Forum **Job Rencontres**, Salle des fêtes de Carouge.

Juillet 2023

Du 3 au 7 juillet 2023 : Voyage pédagogique avec les apprentis CFC maçons 2^{ème} année en Bourgogne.

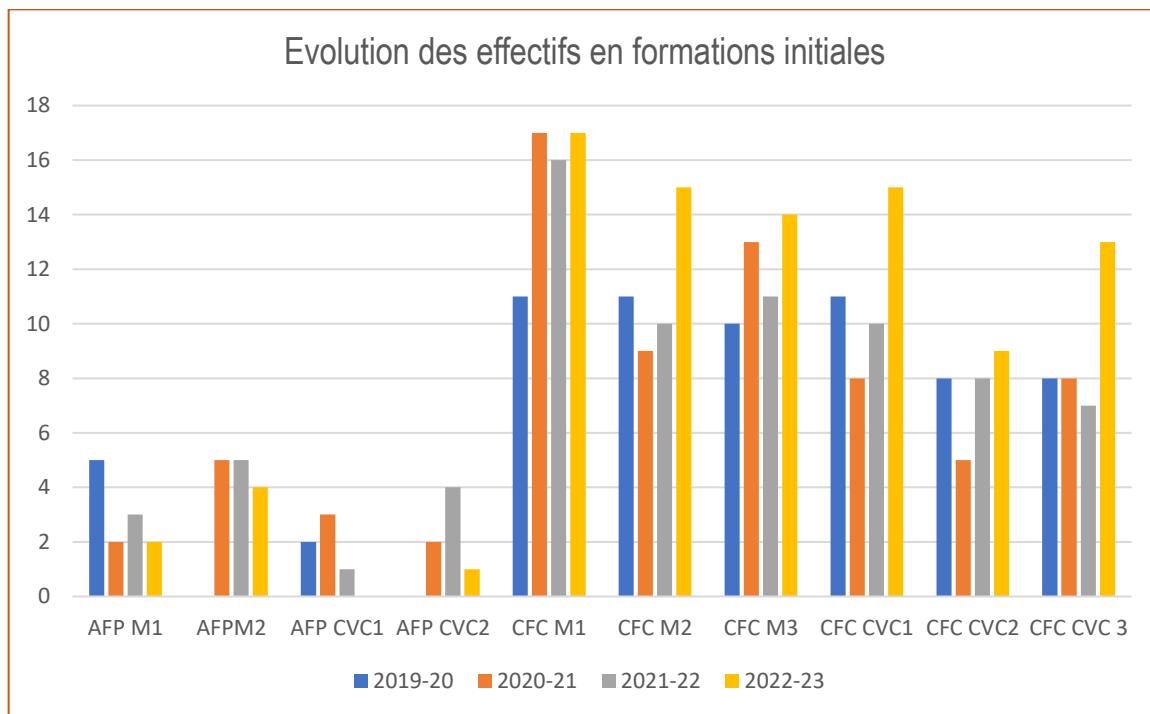
Septembre 2023

Le 26 septembre 2023 : Présence de l'IFC lors de la **fête de l'apprentissage** avec remise de prix à l'apprenti M. COQUILLAT Mathieu (Construction Perret SA) qui a obtenu la meilleure note en pratique ainsi que la meilleure moyenne générale aux examens du CFC dans la filière maçonnerie.

9. ETAT DES EFFECTIFS EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Etat des effectifs des formations initiales : l'effectif des formations initiales a évolué de la manière suivante (reflet au 15 novembre 2022) :

	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
AFP 1	5	2	3	2
AFP 2	0	5	5	4
AFP CVC1	2	3	1	
AFP CVC2		2	4	1
Maçon 1	11	17	16	17
Maçon 2	11	9	10	15
Maçon 3	10	13	11	14
CVC 1	11	8	10	15
CVC 2	8	5	8	9
CVC 3	8	8	7	13
Total	66	72	75	90



On note une augmentation substantielle des effectifs au regard de l'exercice précédent et ce, plus spécifiquement pour la filière CFC Construction de routes. En outre, au total 20 résiliations de contrats sont intervenues au cours de la période sous revue.

Le maintien des tests d'entrée s'avère toujours indispensable car il apporte une meilleure orientation dans le choix de filière AFP ou CFC. Une orientation réussie permet en effet de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cet objectif.

Etat des effectifs des formations continues : l'effectif des formations pour adultes a évolué de la manière suivante (reflet au 15 novembre 2022) :

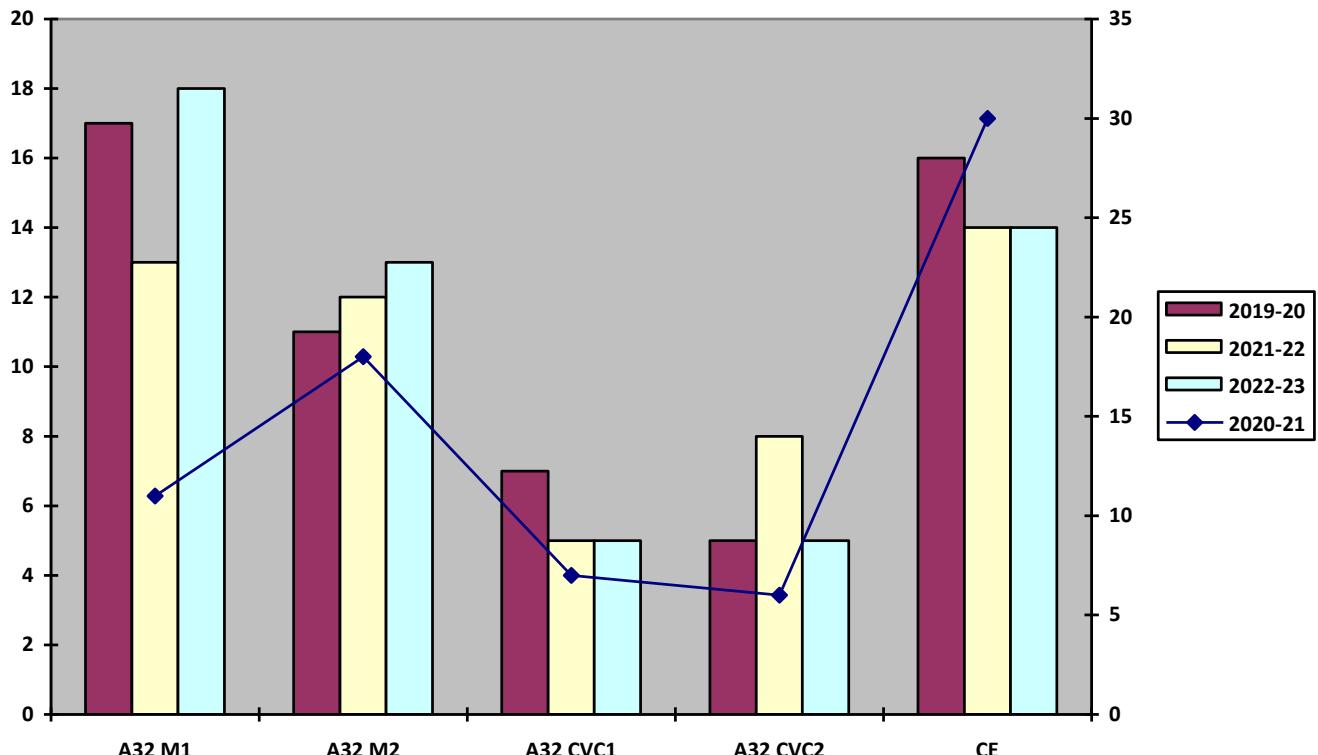
	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
A32 M1	17	11	13	18
A32 M2	11	18	12	13
A32 CVC1	7	7	5	5
A32 CVC2	5	6	8	5
Chef d'équipe	16	30	14	14
Total	56	72	52	55

Le tableau ci-dessus indique :

- Une stabilité et un équilibre des nouveaux contrats de formation pour la voie Article 32, comparativement à l'année 2021-2022
- Un équilibre fragile pour la section Article 32, section CVC-r, tous degrés confondus.

Afin de maintenir les effectifs Articles 32 à un niveau convenable, des modalités de communication aux entreprises ont été définies conjointement avec l'OFPC et le Comité de l'IFC.

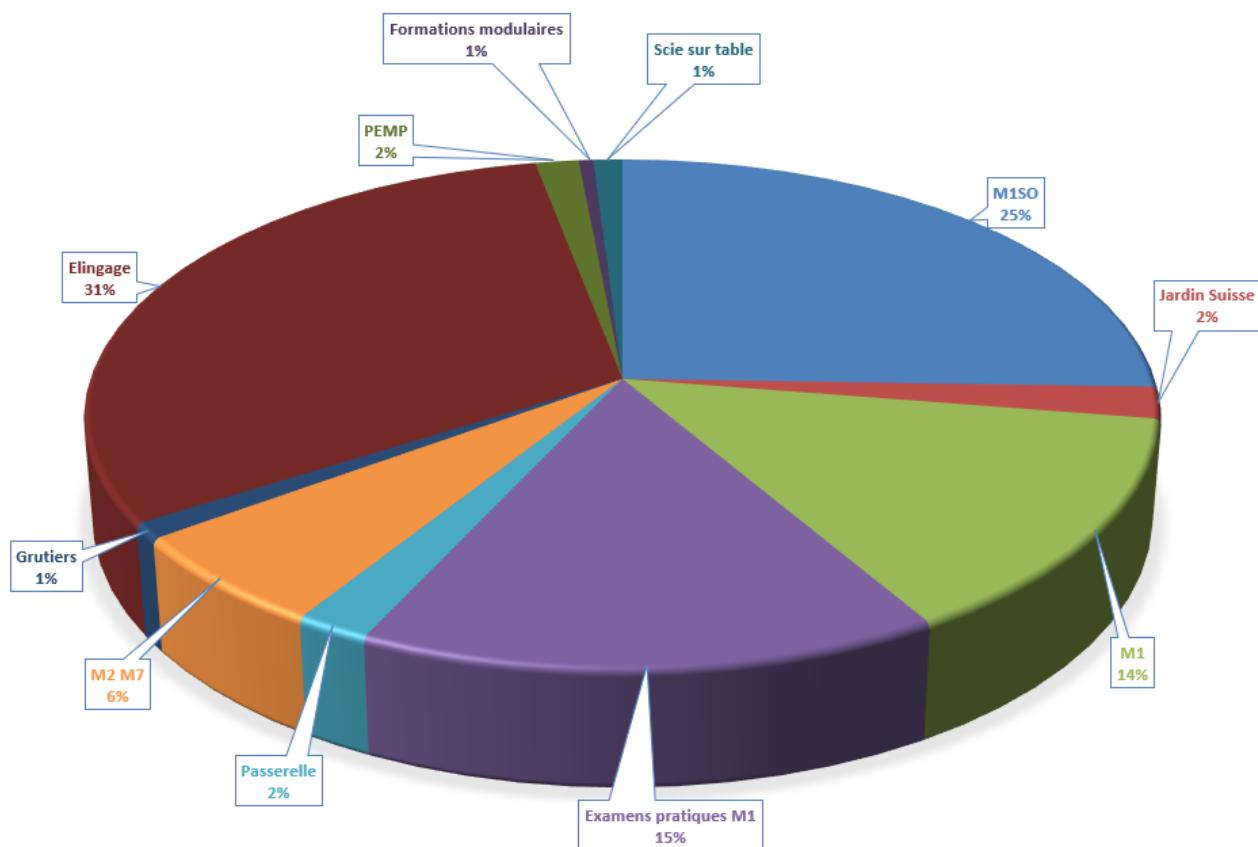
Une attention particulière et permanente est portée à la filière Article 32 section génie civil. En effet, une baisse progressive des effectifs de cette section, pourrait mettre en péril son financement et accroître les risques à moyen et long terme, de prétérer la qualification des adultes de la profession.



Etat des effectifs des formations machinistes, grutiers et modulaires : concernant les formations machinistes, elles constituent toujours une part importante de l'activité de l'IFC. Le nombre total de personnes formées a été de 1590 personnes durant l'exercice sous revue (y compris les candidats formés par UP Group SA).

La répartition par formation est la suivante :

	1590 INSCRITS
M1SO-E	405 pour 388 permis réussis
Jardin Suisse	31 inscrits
M1 K-BMF	220 pour 211 autorisations provisoires
Examens pratiques M1 K-BMF	246 pour 152 réussites
Passerelle	30 pour 23 permis réussis
M2-M7 K-BMF	97 pour 94 réussis
Grutiers	16 en cours de formation
Elingage	494 pour 481 réussis
Formation PEMP	24 pour 24 réussis
Formations modulaires	6 pour 3 réussis
Scie sur table	21 pour 21 réussis



Le règlement **K-BMF (Kran und Baumaschinenführer)** tend à harmoniser les formations machinistes et à généraliser la nécessité d'avoir un permis.

Le règlement des examens **K-BMF** et le guide correspondant définissent les exigences minimales de la formation et de l'examen de machiniste d'engins de chantier mobiles avec siège ou poste de conduite, présentant un danger particulier lors de leur conduite.

Ce règlement d'examens et le guide qui lui est associé s'appliquent à tous les domaines d'utilisation de ces machines.

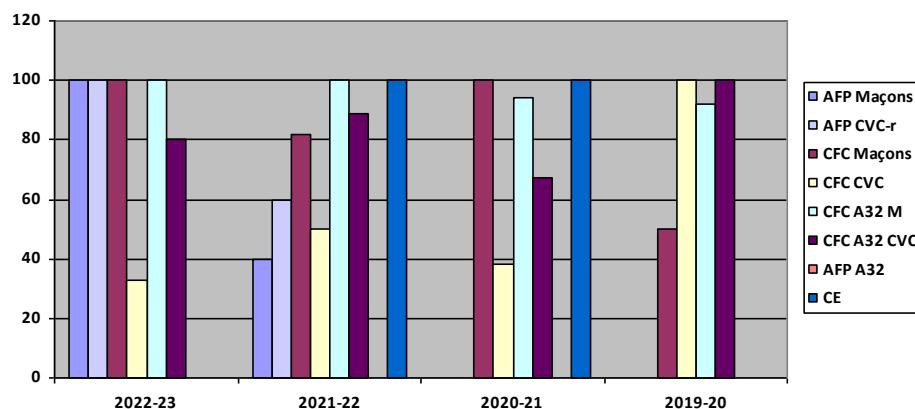
Toutes les formations K-BMF comprennent des exercices pratiques. Elles ont pour objectif de former les travailleurs au maniement des machines de chantier en exécutant des tranchées / des fouilles et en conduisant dans des situations contraignantes, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.



10. RÉSULTATS DES EXAMENS DES FORMATIONS MAÇONS ET CVC

	Examens 2022/23			Examens 2021/22			Examens 2020/21		
	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux
AFP Aide-Maçons	3	3	100%	5	2	40%	5	0	0%
AFP CVC-r	2	2	100%	5	3	60%	2	0	0%
CFC Maçon (Apprentis)	12	12	100%	11	9	82%	13	13	100%
CFC CVC (Apprentis)	12	4	33%	8	4	50%	8	3	38%
CFC Maçon (Adultes)	12	12	100%	12	12	100%	17	16	94%
CFC CVC (Adultes)	5	4	80%	9	8	89%	6	4	67%
AFP A32	0	0		-	-	-	-	-	-
Chefs d'équipe	0	0		14	14	100%	16	16	100%
Total	46	37	80%	64	52	81%	67	52	78%

Vue graphique des taux de réussite par catégorie, exprimés en pourcentage :



Trois catégories se démarquent principalement en matière de réussite. Il s'agit de :

1. Celle des Articles 32 section maçonnerie qui admet un taux de réussite de 100%
 2. Celles des apprentis maçons AFP et CFC dont le taux de réussite est de 100%
 3. Celle des apprentis AFP assistants constructeurs de route dont le taux de réussite est de 100%
- En revanche, celle des apprentis CFC CVC-r admet un faible taux de réussite de 33%.

Le constat des échecs de la filière construction de routes démontre l'importance de la pratique dans le cadre de l'apprentissage. Un travail de suivi rigoureux de l'acquisition des compétences par les apprentis, sur le chantier, s'avère indispensable pour tenter d'inverser la courbe des échecs. Une sensibilisation auprès des formateurs d'apprentis en entreprise a été réalisée au regard de l'acquisition des compétences de la position 3 de la directive des examens de la profession et notamment sur :

- La pose d'enrobé bitumineux (poser le revêtement bitumineux à la main – réglage etc....)
- La pose de bordures
- La pose de pavés
- Le drainage et la canalisation.

Tous les partenaires de la formation professionnelle se sont engagés à poursuivre une coordination étroite entre tous, pour limiter ou prévenir les échecs.

S'agissant des formations article 32 et chef d'équipe, l'IFC maintient les évaluations régulières des candidats pour s'assurer de la bonne acquisition des compétences et des connaissances et signaler tout risque d'échec à la fois aux entreprises et à l'OFPC (pour la voie A32) et ce, afin de pouvoir anticiper des stratégies avant la présentation aux procédures de qualification (propositions de plans d'action pour du travail personnel, inscriptions aux formations modulaires, etc.).

11. CERTIFICAT DE CHEF D'ÉQUIPE

En complément de leur programme officiel, afin de valoriser leur parcours, tous les chefs d'équipe 1^{er} degré de la volée 2022-2024, ont pu bénéficier courant 2022-2023 :

- Du parcours sécurité ;
- D'une formation à l'élingage ;
- D'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue.

12. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES FORMATIONS DISPENSÉES

	201 1- 12	201 2-13	201 3-14	201 4-15	201 5-16	201 6-17	201 7-18	201 8-19	201 9- 20	202 0-21	202 1-22	202 2-23
Chefs d'équipe												
Articles 32												
Maçon 1												
Maçon 2												
CVC 1												
CVC 2												
OCE												
Apprentis CFC												
Maçon 1,2,3												
CVC 1, 2, 3												
Apprentis AFP												
Maçon 1												
Maçon 2												
Constructeur de routes 1												
Constructeur de routes 2												
Parcours sécurité												
Perfectionnement												
M1 GO												
M1 K-BMF												
Passerelle M1 KBMF												
M2-M7												
M2-M7 K-BMF												
M1 SO-E												
Grutier												
Elingage												
Scie sur table												
Formations modulaires (calculs, plan, nivellation, arpentage)												
OACP												
PEMP												

13. SITUATION PRÉVISIONNELLE 2023-2024

L'Institut de Formation de la Construction adresse ses remerciements aux entreprises et à tous les partenaires de la formation professionnelle pour leur engagement en faveur d'une Relève de qualité.

Cette année encore, il est à distinguer une volonté de former et de qualifier les collaborateurs d'entreprises.

S'agissant de l'apprentissage, une hausse substantielle des nouveaux contrats d'apprentissage dans la section construction de routes est à mettre en exergue.

Les effectifs par catégorie, hors machinistes, de l'année 2023-2024 sont de 152 candidats (reflet au 15 novembre 2023).

Ils sont répartis comme suit :

- AFP maçon	:	4 / 1
- AFP CVC	:	1 / 0
- CFC maçon	:	24 / 10 / 16
- CFC CVC	:	17 / 8 / 13
- CFC tailleur de pierre	:	0 / 0 / 0 / 0
- A32 section maçonnerie	:	16 / 18
- A32 section CVC	:	8 / 5
- Chefs d'équipe 2	:	11

À ce qui précède, il faut ajouter environ 831 candidats qui ont été formés dans le cadre des formations liées au perfectionnement, dont 140 permis délivrés pour les machinistes M1 à M7 K-BMF et 233 permis pour le M1 SO-E, durant la période septembre 2023-février 2024.

14. COURS DE FRANÇAIS, DISPENSÉS PAR DÉLÉGATION À L'UOG

La cérémonie de remise des attestations et certificats du dispositif *Cours de français bâtiment pour personnel d'exploitation* s'est déroulée le **mercredi 26 avril 2023** à l'Université Ouvrière de Genève.

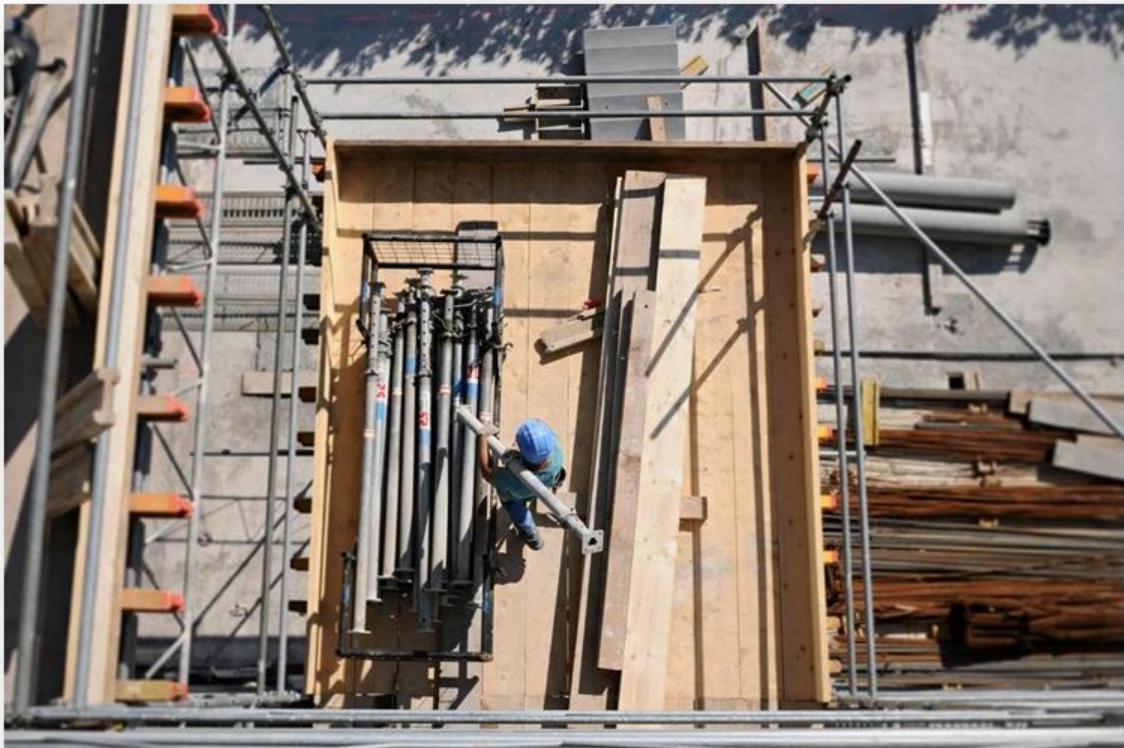
Il est opportun de souligner l'importance d'une telle mesure qui permet aux collaborateurs d'entreprises souhaitant se qualifier en intégrant la voie Article 32 à moyen ou long terme, d'acquérir le niveau minimum requis en français, avant l'entrée en formation, afin qu'ils puissent suivre les cours avec aisance et capitaliser toutes les chances de réussite aux examens finaux.

En collaboration avec l'UOG, l'IFC poursuit son suivi rigoureux des présences des collaborateurs d'entreprises au dispositif et ce, afin d'en mesurer la pertinence pédagogique et son impact sur l'évolution du niveau des candidats.

15. SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Parcours sécurité

Durant l'année 2022-2023, 59 attestations ont été délivrées aux apprenants des formations initiales et continues.



16. REMERCIEMENTS

Des remerciements chaleureux sont formulés :

- Aux membres des Comités de la SSE Genève et de l'IFC
- Aux collaborateurs
- Aux membres des Commissions (Relève professionnelle, experts examens, commissions romandes du 1er arrondissement, pôle construction, commissions nationales etc.)
- Aux organismes financeurs : FFPC, OFPC, CPGO et Fonds patronal
- Aux entreprises formatrices
- A tous les candidats aux différentes formations (CIE, A32, chefs d'équipe, machinistes etc.).

Pour le Comité :



Alain Rousseau
Directeur



David Richard
Président



**INSTITUT DE FORMATION DE LA
CONSTRUCTION
IFC**

17. FICHES DE FORMATION

17.1 AFP AIDE-MAÇON / AIDE-MAÇONNE

Cette formation en deux ans permet notamment aux candidat-e-s qui achèvent avec succès ce premier cursus professionnel, d'intégrer la deuxième année du CFC.

Généralités

Début de la formation : selon calendrier scolaire

Durée de formation : 2 ans

Cours interentreprises : 50 jours sur 2 ans à Genève

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire mensuel : (fixé pour les 2 années)

Recommandation au 1er juin 2021 :

1ère année : CHF/mois 500.-

2e année : CHF/mois 800.-



Vacances :

1ère année : 10 semaines

2e année : 8 semaines

Financement et salaire :

Entreprise : 59.5 %

Caisse de compensation (Malatrex ou Rôtisserie) : 40.5%

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois :

CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

Scolarité obligatoire terminée

Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage.

Titre obtenu après réussite aux examens : Aide-Maçon / Aide-Maçonne AFP

Informations & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis

Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OPFC) Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41 (0)22/388.45.84

- Formation théorique

Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy,
<http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen T +41 (0)22/388.82.29

17.2 AFP ASSISTANT CONSTRUCTEUR DE ROUTES / ASSISTANTE CONSTRUCTRICE DE ROUTES

Cette formation en deux ans permet notamment aux candidat-e-s qui achèvent avec succès ce premier cursus professionnel, d'intégrer la deuxième année du CFC.

Généralités

Début de la formation : selon calendrier scolaire

Durée de formation : 2 ans

Cours interentreprises : 30 jours en 2 ans à Colombier (NE)

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève



Salaire mensuel : (fixé pour les 2 années)

Recommandation au 1er juin 2021 :

1ère année : CHF/mois 500.-

2e année : CHF/mois 800.-

Vacances :

1ère année : 10 semaines

2e année : 8 semaines

Financement et salaire :

Entreprise : 59.5 % - Caisse de compensation (Malatrex ou Rôtisserie) : 40.5 %

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage.

Titre obtenu après réussite aux examens : AFP Assistant constructeur de routes / Assistante constructrice de routes

Informations & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction, Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis : Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OPFC)
Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41(0)22/388.45.84

- Cours interentreprises et examens : Centre cantonal de formation Professionnelle des Métiers du Bâtiment
Les Longues-Raies 1, 2013 Colombier / NE, www.cpmb.ch,

T +41(0)32/843.48.00

- Formation théorique : Centre de Formation Professionnelle Construction,

Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy, <http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen, T +41(0)22/388.82.29

17.3 CFC MAÇON / MAÇONNE

Ce métier, aussi bien pratiqué à l'intérieur qu'à l'extérieur, est l'un des piliers du secteur de la construction. Sa diversité et son évolution constante en font l'une des plus belles professions artisanales, alliant les techniques modernes à un savoir-faire ancestral.

Grâce à son savoir-faire, un-e maçon-ne peut exécuter des travaux très variés.

Le plus du métier : un-e maçon-ne qui obtient son CFC à 19 ans peut devenir Chef-fe d'équipe à 22 ans et Contremaître à 26 ans ! Peu de métiers offrent de telles possibilités de progression.

Généralités

Début de la formation : Selon calendrier scolaire

Durée de formation : 3 ans

Cours interentreprises : 81 jours sur 3 ans à Genève

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire horaire : (fixé pour les 3 années)

1ère année : CHF/h. 6.-

2e année : CHF/h. 11.-

3e année : CHF/h. 16.-



Candidats de 20 ans révolus et ayant au minimum une année d'expérience dans la profession, aux conditions de la classe "C" (ouvrier de la construction) soit CHF/h 26.75 et 6 semaines de vacances.

Vacances :

1ère année : 10 semaines / 2e année : 8 semaines / 3e année : 6 semaines

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage

Titre obtenu après réussite aux examens : Maçon / Maçonne CFC

Informations & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis

Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC)

Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41 (0)22/388.45.84

- Formation théorique

Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy,
<http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen T +41 (0)22/388.82.29

17.4 CFC CONSTRUCTEUR / CONSTRUCTRICE DE ROUTES

Le-la constructeur-trice de routes fait partie du champ professionnel de Construction de Voies de Communication (CVC). Il-elle est spécialisé-e en construction de chaussées de toutes sortes. Les activités s'étendent aux travaux de terrassement, de bétonnage et de revêtement. Les opérations particulières portent sur la réalisation d'installations d'évacuation des eaux, de conduites industrielles, de couches de fondation, de bordures et de revêtements.

Le plus du métier : un-e constructeur-trice de routes qui obtient son CFC à 19 ans peut devenir Chef-fe d'équipe à 22 ans et Contremaître à 26 ans. Peu de métiers offrent de telles possibilités de progression.

Les autres options disponibles dans ce champ professionnel sont les suivantes :

- Constructeur / Constructrice de voies ferrées
- Constructeur / Constructrice de fondations
- Constructeur / Constructrice de sols industriels et de chapes
- Pavur / Paveuse.



Généralités

Début de la formation : Selon calendrier scolaire

Durée de formation : 3 ans

Cours interentreprises : 50 jours sur 3 ans à Colombier (NE)

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire horaire : (fixé pour les 3 années)

1ère année : CHF/h. 6.-

2e année : CHF/h. 11.-

3e année : CHF/h. 16.-

Candidats de 20 ans révolus et ayant au minimum une année d'expérience dans la profession, aux conditions de la classe "C" (ouvrier de la construction) et 6 semaines de vacances CHF/h. 26.75.

Vacances : 1ère année : 10 semaines / 2e année : 8 semaines / 3e année : 6 semaines

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage

Titre obtenu après réussite aux examens : Constructeur / Constructrice de routes CFC

Informations & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction, Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis : Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OPFC)
Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41(0)22/388.45.84

- Cours interentreprises et examens : Centre cantonal de formation Professionnelle des Métiers du Bâtiment
Les Longues-Raies 1, 2013 Colombier / NE, www.cpmb.ch,

T +41(0)32/843.48.00

- Formation théorique : Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy,
<http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen, T +41(0)22/388.82.29

17.5 CFC DE MAÇON / MAÇONNE OU CFC DE CONSTRUCTEUR / CONSTRUCTRICE DE ROUTES

Voie de formation Article 32 (A32), pour adultes

Généralités

Début de la formation : Début septembre de chaque année

Durée de formation : 2 ans

Conditions d'admission :

- Être au bénéfice d'au minimum cinq années d'expérience professionnelle dont trois dans le métier visé
- Avoir acquis les compétences du métier
- Être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins au moment du dépôt du dossier
- Niveau A2+ au minimum requis en français.

Financement :

La formation est prise en charge par l'Etat, excepté les supports de cours (à la charge du candidat à hauteur de CHF 300.-, sous réserve de modifications).

Perte de gain :

Pour les entreprises : prise en charge des heures perdues : sous conditions, les heures perdues durant le temps de travail peuvent être remboursées à 50% par le FFPC.

Titre obtenu après réussite aux examens : Maçon / Maçonne CFC - Constructeur / Constructrice de routes CFC



Informations & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des candidats

Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OPFC) Qualifications+
Rue Prévost-Martin 6, Case postale 192, 1211 Genève 4

T +41 (0)22/388.45.13

- Prise en charge de la perte de gain

Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue (FFPC)
Rampe du Pont-Rouge 4, 1213 Petit-Lancy

T +41 (0)22/339.90.19

17.6 BREVET FÉDÉRAL DE CHEF / CHEFFE D'ÉQUIPE CONSTRUCTION (NEW, à compter de septembre 2023)

Le-la Chef-fe d'équipe, premier échelon hiérarchique à franchir, présuppose un goût pour le management, l'organisation et les responsabilités.

A la fois collègue et chef-fe, ses activités sont partagées entre la gestion et la production.

Sur les grands chantiers, le-la Chef-fe d'équipe seconde le Contremaître et dirige une partie ou un secteur d'ouvrage. Sur les chantiers moins importants, il-elle est amené-e à conduire et à gérer le travail de façon autonome. En tous les cas, le-la Chef-fe d'équipe gère la technique, la production, la communication, la sécurité et la qualité dans sa sphère de compétences.



Généralités

Début de la formation : Début septembre tous les deux ans

Durée de formation : 2 ans

Environ 660 périodes en cours blocs

Prix de la formation :

1er cycle : CHF 2'000.- (sous réserve de modifications)

2e cycle : CHF 2'000.- (sous réserve de modifications)

Frais d'examen CHF 1'700.- (facturés directement par l'Ecole de la construction, sous réserve de modifications)

Les livres et fournitures scolaires ne sont pas compris dans les frais d'écolage.

Délai d'inscription : mi-avril.

Attention : les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. **Nombre de places limitées.**

Formulaire d'inscription : sur demande auprès de l'Institut de Formation de la Construction.

Conditions d'admission :

- Être détenteur d'un CFC de maçon-ne ou de constructeur-trice de voies de communication
- Le-la candidat-e détenteur-trice d'un autre CFC est admis aux cours à condition de prouver une pratique professionnelle de 2 ans au moins dans les métiers mentionnés ci-dessus
- Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers :
- <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/themes/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html>
- Être en emploi dans une entreprise du bâtiment et obtenir l'accord de l'entreprise.

Financement :

Sur demande du-de la candidat-e et sous réserve de correspondre aux critères, le Service des Bourses et Prêts d'Etudes (SBPE), peut prendre en charge l'écolage.

Le SEFRI, sous certaines conditions, peut également contribuer.

Titre obtenu après réussite aux examens :

Brevet fédéral de Chef / Cheffe d'équipe construction. Il est un prérequis pour l'admission à l'Ecole romande de Contremaître.

Informations & inscriptions**- Institut de Formation de la Construction**

Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

- Financement

Département de la cohésion sociale

Service des bourses et prêts d'études / CAF

Rue des Sources 16 · 1205 Genève

T +41(0)22/388.73.50

<https://www.ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage/procedure-demande-bourse-pret>

SEFRI : <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fpc/fps/contributions.html>

17.7 INSTRUIRE SON PERSONNEL AUX RÈGLES DE L'ELINGAGE

Formation Certifiée BST

L'élingage est une activité à risque sur nos chantiers, à preuve, la Suva recense plusieurs centaines d'accidents, parfois graves, chaque année.

L'ordonnance sur la prévention des accidents (art. 6) dit que :

« L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures à prendre pour les prévenir. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail ; elles doivent être répétées si nécessaire ».

D'autre part, l'OGrue (art. 6) impose que « les personnes qui élinguent des charges doivent être instruites sur la manière de procéder ».

La formation du personnel est une responsabilité majeure de l'employeur, au sens de l'art. 8 OPA et les tâches d'élingage et d'arrimage sont incontestablement des opérations pouvant représenter des dangers pour les travailleurs.

Si actuellement, la formation des grutiers est en voie de généralisation et même si parmi les tâches qui lui sont attribuées figure aussi la formation des élingueurs, la réalité montre que cette formation interne à l'entreprise est difficile à mettre en œuvre.

Généralités

Début de la formation : Dès un nombre suffisant de candidat

Durée de la formation : 0,5 jours

Tarif : CHF 100.- / candidat

Titre obtenu : Attestation de suivi de cours



Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

ATTENTION : Cette formation ne porte en aucun cas sur le grutage.

17.8 MACHINISTE M1SO-E

Dès septembre 2023, formation monte-charges et monte-personnes
en partenariat avec NEformation
Permis M1SO-E + Attestation IPAF TPH GH PH

Généralités

Monte-charges, monte-personnes, treuil, machine à treuil, sécurité petites machines de moins de 2 tonnes et élingage.

Début de la formation : Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation : Cours complet : 1,5 jour

Prix de la formation : M1SO-E : CHF 850.-

L'obtention du permis M1SO-E est conditionnée par :

- La réussite à l'examen théorique
- La réussite aux tests de la formation élingage
- La réussite aux tests de la formation monte-charges – monte-personnes.



Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

17.9 MACHINISTE M1 K-BMF

Généralités

Petites machines jusqu'à 5 tonnes

Machines jusqu'à 5 tonnes : Centrale à béton, rouleau, chargeuse, pelle et dumper

Grue de déchargement < 22m de longueur de bras

Elingage selon les standards du BST

Formation pratique sur 2 machines de chantier : dumper (obligatoire) + pelle ou chargeuse (à choix)



Début de la formation : dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation :
Cours complet : 5,5 jours

Prix de la formation :
CHF 1'600.-

Conditions d'admission :

Être inscrit par une entreprise de construction qui s'engage à former le candidat à la pratique pendant 6 mois minimum.

L'obtention du permis M1 K-BMF est conditionnée par :

- La réussite aux examens théoriques M1 K-BMF
- La réussite aux tests de la formation élingage
- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois
- La réussite à l'examen pratique qui se déroule obligatoirement sur le dumper + pelle ou chargeuse (à choix).

Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

17.10 MACHINISTE PASSERELLE M1 K-BMF

Généralités

Passage de l'ancien permis M1GO au nouveau permis K-BMF

Formation théorique

Formation pratique



Début de la formation : dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation :

Cours complet : 2 jours

Prix de la formation :

CHF 400.-

Conditions d'admission :

Être en possession du permis M1GO

Être inscrit par une entreprise de construction

L'obtention du permis M1 K-BMF est conditionnée par :

- La réussite aux examens théoriques
- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois
- La réussite à l'examen pratique sur deux machines

Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

17.11 MACHINISTE M2 À M7 K-BMF



Généralités

Engins de terrassement et génie civil > 5 tonnes

M2 : Pelle hydraulique > 5 tonnes

M3 : Chargeuse > 5 tonnes

M4 : Pelle araignée

M5 : Répandeuse, finisseur

M6 : Rouleau compresseur > 5 tonnes

M7 : Engins spéciaux

Début de la formation : Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation : Cours complet : 4 jours

Prix de la formation : M2 à M7 : CHF 2'400.-

Ces formations comprennent :

- Des modules communs portant sur les rapports de chantier, les calculs, l'implantation, les premiers secours, les accessoires des machines de chantier etc.
- Une formation spécifique à la machine concernée.

Conditions d'admission :

- Être en possession du permis M1 K-BMF.
- Être inscrit par une entreprise de construction qui s'engage à former le candidat à la pratique pendant 6 mois minimum.

L'obtention du permis relatif à une machine est conditionnée par :

- La réussite à l'examen théorique
- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois, sur la machine souhaitée
- La réussite à l'examen pratique sur la machine en question.

Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

17.12 GRUTIER

Généralités

Catégorie A : Camions-grues

Catégorie B : Grues à tour pivotante

Début de la formation :

Dès 6 candidats annoncés selon la catégorie (A ou B)

Formulaire d'inscription :

Sur demande

Durée de formation :

Cours de base : 3 jours

Formation complémentaire : 1 jour

L'obtention du permis élève relatif aux deux catégories est conditionnée par :

- La réussite à un test d'aptitude pratique de la catégorie choisie
- Une période de pratique en entreprise accompagnée d'au moins 10 mois.

L'obtention du permis grutier SUVA est conditionnée par :

- La réussite à un examen pratique de la catégorie choisie
- La réussite à un examen théorique de la catégorie choisie.

Prix de la formation, y compris examen :

CHF 2'400.-

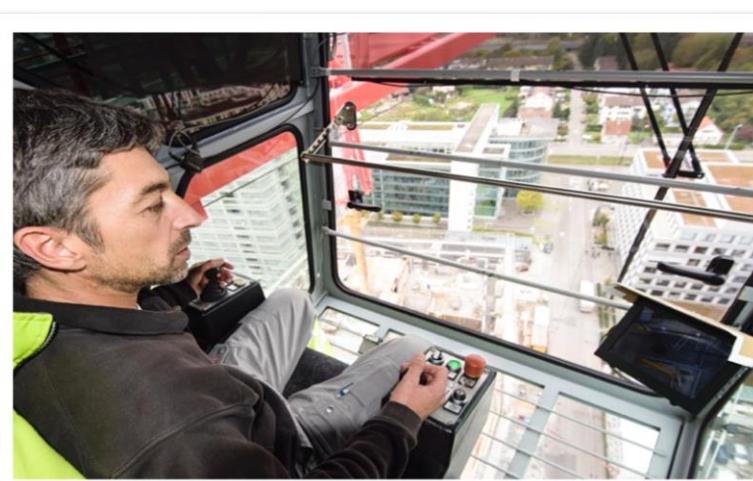
En cas d'échec à l'examen : CHF 600.- / passage

Formation complémentaire : CHF 1'510.-

Pour les titulaires d'un premier permis grutier

Conditions d'admission :

- Les équivalences de permis étrangers sont du seul ressort de la SUVA (www.suva.ch).



Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

17.13 SCIE SUR TABLE

Généralités

Début de la formation :

Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de la formation :

3 heures

Tarif : CHF 100.- / candidat**Titre obtenu :** Attestation de suivi de cours

Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

17.14 FORMATIONS MODULAIRES

Généralités

Début de la formation :

Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de la formation :

Lecture de plan : 1 jour

Nivellement : 1 jour

Arpentage : 1 jour

Tarif :

CHF 150.- par jour et par personne

Durée de la formation :

Calculs de base : 1 jour

Calculs avancés : 1 jour

Tarif : CHF 140.- par jour et par personne**Titre obtenu :** Attestation de suivi de cours

Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

17.15 FORMATION OPERATEUR PEMP IPAF

Généralités

Catégories 1a, 1b, 3a, 3b

Début de la formation :

4 candidats / session

Durée de la formation :

1 jour

Tarif :

CHF 630.- / candidat

Déjeuner inclus

Titre obtenu :

Certificat et carte IPAF

Lieu :

La formation se déroule chez UP GROUP SA
Route de Gratillet 15
1257 Bardonnex

Informations & inscriptions

Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22